

Les conversions politiques d'une croyance scientifique: Pour un dépassement des mécanismes actuels de prise en charge de la délinquance associée à la drogue

Fabien JOBARD et Olivier FILLIEULE

Résumé

L'échec de la prise en charge de la délinquance liée à la drogue est d'abord le produit de référentiels inadaptés. L'organisation de la recherche criminologique a par ailleurs engendré une série de biais méthodologiques, et finalement la constitution d'une axiomatique qui rend compte de manière impropre à la fois de la criminalité liée à la drogue et des publics concernés. Une véritable croyance scientifique a peu à peu structuré l'imaginaire politique, si bien qu'il est aujourd'hui difficile de fonder de nouveaux modes d'action publique. Pourtant, après avoir dressé le compte des travers générés par la conversion de cette croyance en politique publique, les auteurs examinent les alternatives possibles. Elles sont d'abord fondées sur un renouvellement des problématiques, à partir de la sociologie de l'acte et d'une compréhension de la rationalité des acteurs concernés, et s'articulent sur les stratégies de dépenalisation différenciée, de minimisation des risques associés et sur la diversité des politiques locales.

Introduction¹

En termes de politique publique, la prise en charge de la délinquance associée à la drogue ne peut manquer d'intérêt. Elle vise en effet un public extrêmement restreint: les délinquants toxicomanes et ceux qui enfreignent les lois relatives aux stupéfiants, public auquel elle suppose une existence spécifique et singulière. Ni seulement délinquants, ni seulement toxicomanes,

¹ Le texte que l'on va lire est tiré d'un travail réalisé dans le cadre d'un contrat de recherche entre le Centre Robert Schuman de l'Institut Européen (Florence, Italie) et l'Observatoire Européen des Drogues et de la Toxicomanie (Lisbonne, Portugal) portant sur la petite délinquance associée à la drogue. Merci à Yves Mény et Georges Estievenart pour la confiance qu'ils nous ont témoignée.

les personnes destinataires de l'action publique constitueraient un monde hétéronome, se structurant selon des pratiques sociales spécifiques, aspirant à des fins communes (financement de la consommation personnelle par le crime), et partageant des grandeurs semblables (perception du monde, hiérarchie des préférences, etc.). A ce groupe social particulier répond un ensemble d'intervenants bien précis: les juges d'application des peines, les conseillers psychologiques en milieu carcéral, les "*probationers*", les policiers chargés de la répression des trafics, et bien d'autres encore. Au-delà des intervenants, toute une fraction du personnel politique s'attache à ce que la volonté générale qu'il incarne sanctionne (aux deux sens du terme) l'existence de ce monde à part. Les hommes politiques, directeurs des administrations concernées, organisent les cadres de l'action et répartissent les ressources. Fonctionnaires d'Etat, ils revendiquent avec plus ou moins de succès le monopole des discours sur le social et la maîtrise des catégories cognitives qui visent à rendre claires la nomination des acteurs et l'identification de leur rôle. Dans le cadre qui nous occupe, le travail de construction des publics visés par l'action publique repose sur une axiomatique consolidée par les interventions de la plupart des politiques. Cette axiomatique repose sur quelques constats: Il existe un phénomène social inquiétant, la délinquance associée à la drogue; Il existe des drogués délinquants; Ces délinquants sont entraînés dans la spirale d'une criminalité toujours plus grande, générée par des besoins croissants liés à une consommation dont ils ne peuvent plus se défaire.

Engagés en Europe occidentale depuis une vingtaine d'années, sauf situations locales particulières, sur lesquelles nous reviendrons, les politiques publiques reposant sur ce référentiel ont échoué. On peut en tenir pour preuve la croissance continue, même si elle est irrégulière et diversifiée, de la consommation de stupéfiants en Europe et la part inentamée de petite et moyenne délinquance. Est-ce à dire qu'il suffirait de procéder à des modifications instrumentales pour remédier à cette incurie des politiques existantes ?

Le problème est d'une autre nature, et d'une autre ampleur. On sait que la conversion d'un problème social donné (pauvreté, sous-emploi, alcoolisme, etc.) en problème politique obéit à des règles extrêmement fixes.² Sur cette conversion pèsent les structures et les enjeux propres au monde politique: c'est un premier élément, classique, de la difficulté à mettre en place des politiques publiques efficaces en matière de délinquance associée à la drogue. Le propre des politiques publiques visant à lutter contre cette forme de délinquance consiste d'abord en l'homologie des définitions du problème proposées par les scientifiques et des perceptions des acteurs publics. Au-

² "Pour qu'un problème de société devienne un problème politique, il reste à le poser dans des termes qui soient ceux du jeu politique officiel" (Mény et Thoenig 1989: 22). Voir aussi Gaxie (1987).

trement dit, ce qui caractérise le domaine de la délinquance associée est la continuité de sa constitution en problème scientifique (identification des acteurs, des logiques sociales spécifiques, des mécanismes à l'oeuvre) et de sa constitution en problème politique. L'apport d'une synthèse des recherches européennes sur ce thème consiste, précisément, à montrer combien les présupposés scientifiques sur lesquels reposent les politiques publiques empêchent toute action publique efficace.

L'objet de la présente contribution consiste à montrer en quoi les connaissances des acteurs publics reposent sur des croyances scientifiques établies à partir d'imprécisions à la fois épistémologiques et méthodologiques. C'est à partir du dépassement de ces approximations que l'on peut entreprendre de nouvelles recherches et de nouvelles politiques. On tentera alors de faire l'examen de ces erreurs, et de montrer comment elles parviennent à structurer l'imaginaire collectif et le répertoire d'action publique à l'attention des usagers de drogue. Le plus spectaculaire de ces effets de croyance consiste, justement, à construire les usagers délinquants en groupe social homogène, cohérent, hétéronome, objet de dispositions publiques spécifiques: tout consiste à faire croire que le problème existe en ces termes, voire que le problème existe. Nous verrons comment de tels processus d'objectivation se révèlent être de redoutables invites à l'échec. Après avoir détaillé les outils épistémologiques et méthodologiques à l'oeuvre, et examiné quelques unes de leurs plus funestes conséquences dans le champ de l'action publique, nous verrons comment un réexamen du problème, fondé sur des approches qualitatives renouvelées, permet de créer de nouveaux répertoires d'action et de modifier le déploiement de l'intervention publique.

Croyance scientifique et politiques publiques

Les politiques publiques de lutte contre la délinquance reposent sur un certain nombre d'hypothèses présentées comme ensemble scientifique cohérent et validé. Ce faisant, on peut dire qu'une véritable axiomatique s'est constituée autour de ces questions en Europe. Cette axiomatique forme le discours scientifique qui, converti dans l'ordre de l'action publique, débouche sur les fameux effets dits "pervers", animaux familiers du paysage criminologique.

La constitution de l'axiomatique de la délinquance associée

L'économie de la recherche sur la délinquance associée

L'un des premiers outils de la recherche est l'observation statistique élémentaire des croissances parallèles des faits constatés de petite et moyenne

délinquance et de la consommation de stupéfiants.³ Les recherches se sont focalisées sur une relation, alors plus supposée que démontrée (il ne s'agit en effet que de la co-variation de deux phénomènes distincts) à partir d'un échantillon représentatif des usagers. L'auto-validation d'une relation supposée ne s'est pas fait attendre. Elle a consisté à produire l'idée selon laquelle les personnes visées forment un groupe. Cela suppose une *différenciation* fondamentale d'avec ceux desquels ils sont les plus proches. Ce sera l'objet des recherches que de faire le détail de cette différenciation, d'en mieux comprendre les rationalités spécifiques en vue d'une action publique ciblée. Or, ces perceptions reposent sur des instruments de mesure déficients.

La recherche d'usagers de drogue délinquants bute sur un problème d'économie. Quelle que soit l'ampleur sociale du problème, le nombre des usagers qui se tournent, épisodiquement ou non, vers la délinquance, est faible. De plus, les conditions d'accès à ce public sont difficiles. Les recherches se sont alors adressées aux institutions de traitement du problème, et se sont appuyées sur les données directement produites par ces institutions.

Les sources policières sont, on le sait, déterminées par la nature des services impliqués (Barré et al. 1994; Dorn et al. 1992). Il suffit que l'organisation des polices soit différente d'un pays à l'autre pour que les données comparées ne soient plus comparables. L'existence de services spécialisés sur les questions de stupéfiants marque une première différence. Ensuite, les polices sont des bureaucraties qui obéissent à des impératifs de type conjoncturel. Les événements propres à chacune des agences policières influent sur le mode de travail, le mode de prise en compte des publics visés et au final sur les données recueillies. Le mode de travail des policiers, ensuite, leur impose de présélectionner des publics bien spécifiques. Sauf cas particuliers, les policiers travaillent sur la voie publique, à l'occasion de vérifications d'identité ou de manoeuvres diverses. D'où l'exclusion des usagers qui ont les moyens d'échanger et de consommer les produits ailleurs que sur la place publique, ceux qui ont les ressources pour financer leur consommation autrement que par la criminalité la plus visible (notamment le vol à l'étalage) et plus généralement tous ceux qui ne sont ni étrangers, ni sans domicile fixe, ni jeunes, ni pauvres.

Ce n'est pas exactement au même type de difficultés qu'exposent les données produites par les agences médicales. Mais elles ne sont pas moins nombreuses. En effet, la démarche de sortie de la toxicomanie est lourde et difficile. La nécessité, l'imposition et le choix libre et volontaire y restent difficiles à démêler (Castel 1994). De plus, l'usager de drogue qui s'engage à sortir de la toxicomanie n'a peut-être pas le même passé en matière de

³ Les situations diffèrent peu en la matière d'un pays à l'autre. Voir divers bilans européens, tels que Bennett (1991). L'évolution historique est plus ancienne aux Etats-Unis, mais reste comparable (Brochu 1995).

criminalité et de délinquance que celui qui poursuit sa consommation, toutes choses égales par ailleurs. Ces centres rassemblent le plus souvent une forte proportion de personnes pauvres, désocialisées et de surcroît dépendantes de leurs consommations de stupéfiants. Il n'est alors pas surprenant de constater de faibles différences de résultats entre ce type d'études et celles menées auprès des populations judiciairisées. D'autre part, elles ne se portent que sur des consommateurs de drogues dures à forts effets de dépendance. On laisse ainsi de côté l'ensemble des usagers de drogues douces, mais également ceux qui ne consomment qu'occasionnellement des drogues dures, ceux qui consomment des produits plus purs (et à moindres effets de dépendance), ceux qui ont interrompu leur consommation avant d'en être dépendants. Ces études contribuent à associer la criminalité aux dépendants d'héroïne et de crack, en laissant de côté les autres types d'usagers.

L'effet majeur des limites inhérentes à ces sources consiste à renforcer l'auto-validation des présupposés et à consolider la croyance en l'existence d'un secteur social différencié et hétéronome. L'axiomatique se développe sur ces deux points distincts, la différenciation et l'hétéronomie.

Les deux pôles de la croyance scientifique: la différenciation et l'hétéronomie

On induit de la consultation d'un certain nombre de personnes qu'elles sont représentatives d'un ensemble plus vaste, les usagers-délinquants, dont on suppose l'existence plus qu'on ne la prouve. Cette opération repose sur la constatation de comportements similaires, de réseaux de socialisation semblables, de rapports au crime relativement homogènes. A partir de ces constats, les recherches agrègent les groupes selon leurs préférences, leurs modes de vie et forment des typologies d'usagers-délinquants. Or, il est impératif de rappeler que ces "données" quantitatives ne sont jamais que l'agrégation de réponses à des questionnaires semi-ouverts, qui rassemblent en fait des actes auto-reportés. Or, on sait que la fidélité de la mémoire des usagers par rapport à leur propre vie est incertaine et que les effets de la présence de l'observateur et du protocole d'enquête peuvent induire tout un ensemble de biais, multipliés en l'occurrence par l'objet de l'enquête, interrogation sur des pratiques déviantes auprès de populations marginales. Néanmoins, les données ainsi rassemblées forment le substrat de la connaissance sur les usagers-délinquants.

Ces groupes différenciés forment, d'autre part, un ensemble tenu pour hétéronome. Nous entendons par là que leurs perceptions et leurs comportements obéiraient à des normes spécifiques, différentes de celles des autres groupes sociaux. Les deux présupposés majeurs sont à cet égard soit l'idée selon laquelle perceptions et comportements sont la conséquence directe des

effets propres aux produits consommés, soit l'idée selon laquelle la rationalité économique de ces personnes est entièrement dévolue à la recherche des produits et aux moyens de financer les approvisionnements. Nous ne nous attarderons pas sur le premier point, aujourd'hui largement réfuté dans la communauté scientifique (voir pour les États-Unis Fagan 1990 et pour l'Europe Grapendaal et al. 1992), même s'il reste efficace au niveau des non-spécialistes et d'une partie des policiers. Le second point est en revanche beaucoup plus largement accepté. Il consiste à croire que les comportements économiques des usagers-délinquants sont entièrement fondés sur l'asservissement aux produits et sur l'impérative nécessité de s'approvisionner.⁴ Les usagers seraient entraînés dans une spirale continue de consommation/approvisionnement/paupérisation, qui les pousse d'abord à voler les proches (famille, amis), puis à rationaliser, à généraliser l'usage du vol et à se lancer dans la criminalité d'approvisionnement.

Pourtant, dans la plupart des travaux existants, la délinquance d'approvisionnement paraît être considérée comme la délinquance essentielle commise par les usagers. Or, des enquêtes qualitatives fondées sur des publics diversifiés ont montré que la part de la délinquance d'approvisionnement ne constitue pas la plus forte part de la délinquance liée à la drogue (Kreuzer et al. 1991; Parker et al. 1988).

Il importe dans un premier temps de distinguer la criminalité consécutaire à la *prise* du produit ("criminalité consécutaire directe") et la criminalité consécutaire au manque d'argent chez ceux qui sont *dépendants* de la drogue ("criminalité consécutaire indirecte"). A proprement parler, la criminalité d'approvisionnement, produite de ceux qui ne peuvent faire autrement, qui ne peuvent que commettre des actes délinquants pour gagner l'argent nécessaire à leurs consommations, est cette criminalité consécutaire indirecte.

A côté de la criminalité consécutaire se développe la "criminalité liée à la distribution et à l'approvisionnement". Celle-ci n'est pas la conséquence directe de l'effet du produit ou des besoins croissants qu'il entraîne chez ceux qui le consomment, mais est la conséquence de l'illégalité des drogues, qui impose de se les procurer sur des marchés illicites. Les infractions qui portent sur des grandes quantités ne sont pas examinées ici. Elles consistent par exemple en des trafics internationaux qui imposent une division hiérarchisée du travail et un contrôle sur l'ensemble des mouvements directs et indirects qui touchent les grosses quantités. Nous nous en tiendrons ici à la criminalité liée à l'approvisionnement et à la distribution de plus petites quantités. Nous ne pouvons être qu'imprécis sur les quantités en question: elles ne sont pas définies en fonction de leur volume absolu, mais en fonction de la criminalité qu'elles génèrent. Celle-ci ne doit pas être l'expression ~~immédiate~~ de la criminalité de grande échelle.⁵ Ainsi, si l'acte

⁴ Selon l'expression "*enslavement theory*", de l'auteur américain James Inciardi.

diate de la criminalité de grande échelle.⁵ Ainsi, si l'acte implique un produit illicite, alors il s'agit d'infraction à la législation sur les stupéfiants; si l'acte porte sur la recherche, l'échange ou la consommation, *par des moyens ou sur des bases illicites*, de produits licites, il s'agit de "délits liés à l'approvisionnement et à la distribution à partir du marché licite". L'appellation est difficile, elle rend compte pourtant de délits bien plus nombreux que ceux qui sont liés aux produits illicites. Ils restent malheureusement peu étudiés. Enfin, si le produit n'est pas au centre de l'acte, il s'agit alors de "criminalité d'approvisionnement indirecte": ces délits constituent avec les infractions à la législation sur les stupéfiants la majeure partie de ce que l'on peut considérer comme formant la délinquance associée.

Au-delà de sa part relative dans le tableau des formes possibles de délinquance associée, la notion de délinquance d'approvisionnement repose en outre sur l'idée que la rationalité économique de l'usager-délinquant est toute entière fondée sur la compulsivité, sur l'idée d'une consommation inaltérable, incompressible, qui ne peut se substituer à d'autres, ni attendre. Or, c'est oublier là que les consommateurs de drogues sont le plus souvent poly-consommateurs, et que les types de produits consommés sont choisis en fonction des conjonctures (prix, facilité d'accès et qualité) (Bennett 1986). De même, les usagers construisent leur usage dans le temps et modifient leurs quantités en fonction d'un impératif premier: rester en contact avec la réalité, ne pas se laisser dépasser par le produit, pouvoir toujours faire face à des conditions de vie difficile et à la position dominante des offreurs (Feldman 1968). Toutefois, la croyance en la compulsivité des comportements économiques renforce l'idée d'une hétéronomie fondamentale. Ces deux croyances ne sont pas sans effet sur les politiques publiques menées en Europe.

Quelques modes particuliers de conversion des croyances en actions publiques

On comprend mieux la source de l'incapacité des pouvoirs publics à considérer le problème de la délinquance associée dans son ensemble. Le premier effet de croyance lié à la certitude qu'existe un groupe homogène et différencié bute, par exemple, sur la multiplicité des formes possibles de vie des personnes concernées: pas plus que les autres acteurs sociaux, les délinquants toxicomanes ne sont forcément absorbés par leur activité principale.

⁵ Le terme d'immédiat ne rend pas compte ici de la difficulté qui consiste à distinguer les actes commis à différents niveaux du système de distribution, système extrêmement intégré: un crime de rue, sans retombées internationales apparentes, peut être la conséquence immédiate de changements décidés par les chefs des grandes organisations criminelles. C'est particulièrement vrai des opérations d'éviction des petits revendeurs par les mafiosi italiens dans les villes dont ils prenaient le contrôle (Arlacchi et al. 1990).

On évoquera quelques effets induits des croyances scientifiques sur l'action publique, pour montrer comment une perception erronée des publics en jeu amène au déploiement de politiques publiques vouées à l'échec.

Les effets induits de la différenciation

Croire en l'idée qu'existent des groupes aux pratiques sociales fixes et partagées induit la concentration des efforts policiers sur ces seules personnes, et aboutit à la production de quelques effets "pervers". Ces effets sont le double produit de la croyance en la différenciation et du mode de travail policier.

Sur ce dernier point, il faut rappeler que Howard Becker a montré comment les problèmes liés à la drogue et à la toxicomanie étaient en partie construits à l'initiative de ceux qu'il appelle les "entrepreneurs de morale". On peut rappeler que, pour le crime sans autre victime que son auteur, la police occupe bien évidemment un rôle central dans la mesure où elle est à l'initiative de la plainte (sauf informateurs) et où elle conduit seule, sans le concours des victimes, le travail d'enquête. Ce travail lui laisse ainsi une très large marge de manoeuvre quant à la détermination des cibles, de leur nature, de leurs motifs, de leur nombre. Il permet également aux policiers de développer un secteur privilégié de compétences, en très large partie fondé sur le recours aux informateurs, et de ce fait entièrement secret et soustrait au contrôle de la justice.⁶ Ce type de travail est apprécié au sein de la police, puisqu'il permet de renforcer l'aspect discrétionnaire du travail des agents. L'action contre la drogue peut faire école et, en cas de bons "résultats" (qui peuvent être fabriqués en fonction des impératifs du moment), étendre la spécificité de ce mode de travail à d'autres secteurs, voire à d'autres administrations, ou de le généraliser à l'échelle européenne.⁷ La police construit en partie la différenciation, repérée donc comme telle par les études qui se fondent sur les sources policières, et construit à son usage des instruments différenciés pour répondre aux impératifs posés par l'existence d'un groupe spécifique.⁸

⁶ Le problème de la liberté de manoeuvre et du pouvoir discrétionnaire du travail de police judiciaire fondé sur les informateurs n'est pas neuf, comme en témoignent les analyses de Skolnick (1966).

⁷ Voir sur ce point la nature spécifique du travail de police judiciaire sur les trafics trans-nationaux et nationaux, dans Bigo (1996).

⁸ Voir les développements consacrés à cette question in Manning, Peter, *The Narc's Game*. Voir aussi, notamment sur la question du choix des cibles et de la part décisive des informateurs dans le processus de renforcement de la différenciation du groupe considéré in Dorn et al. (1992). Ces derniers, en conclusion à leur ouvrage, offrent un guide de lecture suggestif des déclarations et des intentions policières, qui montre les effets mutuels et structurants de la différenciation supposée et de la spécialisation administrative qui lui répond: "La drogue est la plus grande menace de temps de paix" = "Donnez-nous plus de moyens". "Crime organisé" = "Centralisons la police". "Un marché fluide et

Or, lorsque les policiers prennent en charge un groupe marginal, sur de mauvaises bases d'appréciation, on peut s'attendre à ce que l'utilité marginale de leur action ne soit pas considérable. C'est le cas. De ce point de vue, des politiques telles que la tolérance zéro ne peuvent qu'être improductives. En effet, une politique de réduction n'est efficace que lorsque le coût des externalités est inférieur à la réunion des coûts induits par les effets de la consommation et de la mise en oeuvre de la répression (Wagstaff et al. 1990). Or, sur le plan macro-économique, l'efficacité des politiques répressives n'est pas attestée. Ainsi, aux Etats-Unis, le budget de la lutte contre le trafic de marijuana dans les années quatre-vingt a été évalué à un milliard de dollars. Or, les profits tirés de la vente étaient estimés à 10 milliards de dollars. L'argent investi dans la lutte équivalait donc à une taxe de 10% sur la valeur ajoutée du produit en question. Doubler la répression ne ferait augmenter les prix que de 10%. Multiplier les saisies par trois entraînerait une augmentation de 1% du prix du cannabis, de 5% du prix de la cocaïne. L'accroissement de la lutte apparaît vaine d'un point de vue macro-économique (Kopp 1994).

Sur le plan stratégique, il faut noter que le déploiement des opérations policières à l'égard des usagers et des usagers-délinquants ne peut produire que des effets de déplacement et de substitution. Quel qu'en soit le contexte, les opérations qui visent un public n'existant que sous une forme idéale-typique (les usagers de voie publique, qui n'ont aucun moyen de vivre hors de la voie publique), deviennent très rapidement auto-référées. Les policiers contrôlent toujours les mêmes, amènent les mêmes à la condamnation, renforcent par des opérations coups de poing le sentiment d'insécurité des résidents, accroissent la dispersion des usagers de voie publique et l'impossibilité pour les agences médicales ou sanitaires de les prendre en charge, conduisent les plus astucieux à professionnaliser leurs pratiques délinquantes et à rejoindre les rangs des populations criminelles. Dans le même temps, les professionnels de la criminalité, profitant du redéploiement d'une large part des activités policières vers les "usagers-délinquants", structurent leurs actions, se professionnalisent, prospèrent: la répression des "usagers-délinquants" entraîne un accroissement des actes de délinquance des groupes non différenciés (Parker et al. 1988). L'opération de différenciation amène les policiers à se structurer en fonction de situations marginales à productivité marginale et renforce donc l'incurie des pouvoirs publics.

Les effets induits de l'homogénéité supposée des biographies: l'exemple de la méthadone

diversifiés" = "Renforçons le contrôle, la surveillance et l'infiltration des petits délinquants". "Les trafiquants sont mobiles et intelligents" = "Restons muets sur nos méthodes".

Considérés comme un ensemble homogène, les usagers-délinquants se sont parfois vus accordés certaines redistributions spécifiques, partagées de manière homogène. C'est le cas, par exemple, des circuits de distribution de la méthadone. Or, il est là encore surprenant de constater que les programmes méthadone ont une efficacité variable. Leur impact est différencié selon les groupes, les individus, les conjonctures. L'étude menée sur l'expérience d'Amsterdam, qui dispense de modes différents de distribution selon les publics, est à cet égard éloquente: l'impact d'une politique publique fait ressortir la diversité des individus en jeu et la multiplicité de leurs motivations.

Les programmes de distribution de méthadone sont organisés à Amsterdam en trois étapes successives. L'utilisateur d'héroïne doit d'abord s'adresser à un bus itinérant, où il est accepté, temporairement, sans restriction, ni contrôle. Puis, s'il veut se fidéliser auprès du programme de distribution, il doit s'adresser à l'une des trois stations communautaires de la ville. Là, il a une obligation de présence quotidienne. Tous ceux pris en possession d'héroïne ou de cocaïne sont rejetés de la communauté et invités à se présenter à nouveau au bus itinérant. La troisième étape est celle de la prise en charge par un médecin, qui délivre une prescription, deux à trois fois par semaine, fondée sur l'abstinence de l'utilisateur contrôlée par tests d'urine.

Des chercheurs ont lié un contact permanent avec 150 usagers pendant plus d'un an, chacun d'entre eux interviewé en moyenne sept fois dans l'année (Nelen 1991; Grapendaal et al. 1992). Il leur est demandé, notamment, de rapporter leurs revenus et la structure de leurs dépenses ainsi que, bien entendu, leurs consommations. Deux tiers bénéficient des programmes de distribution de méthadone. Deux hypothèses sont en concurrence. Selon l'hypothèse de la délinquance d'approvisionnement, la distribution de la méthadone réduit considérablement l'activité criminelle des personnes concernées. Si l'on retient, en revanche, l'idée selon laquelle le trafic de drogues et l'engagement dans des activités criminelles sont signes de choix de vie rationnels, en partie disjoints, alors la distribution de méthadone risque de n'avoir que peu d'effets. Les résultats nous apprennent que les personnes admises dans les programmes de traitement commettent une quantité légèrement plus élevée de crimes contre la propriété (vols, cambriolages) que les autres.

La prescription de méthadone ne semble donc pas avoir d'influence significative en termes de crimes sur la propriété si elle ne se déroule pas dans le cadre des programmes communautaires et, sans doute à plus forte raison (mais le trop faible nombre de personnes concernées ne permet pas de le prouver), dans le cadre de la médicalisation par le médecin généraliste. Tout repose sur l'encadrement social des populations concernées. En fait, ce sont trois styles de vie qui sont à l'épreuve. Celui qui refuse d'entrer dans le cycle

du traitement revendique son attachement au modèle de la rébellion contre l'ordre établi et de l'indépendance individuelle. Il assume sa marginalité et la confond avec la surconsommation d'héroïne. On ne peut s'attendre de sa part à une réduction du nombre de délits avoués. Celui qui en reste au bus ne considère finalement la méthadone que comme un substitut au manque d'héroïne ou aux aléas du marché. La méthadone réduit de manière marginale le recours à la délinquance, dans la mesure où elle permet l'accès à un produit de substitution et ne contraint donc pas les consommateurs d'héroïne à rester captifs de leur produit initial. Enfin, ceux qui s'engagent dans les communautés se sédentarisent et se socialisent. Leur consommation d'héroïne est réduite par la réduction du besoin.

Autrement dit, toute politique fondée sur la croyance en l'homogénéité des individus en question ne permet pas de fonder des politiques publiques efficaces. S'adressant à des idéaux-types, l'action publique permet seulement de satisfaire la part idéale-typique du public visé, et produit des effets "pervers" sur les autres fractions de publics. On assiste ainsi chez ceux qui sont délinquants avant d'être usagers, ou chez ceux qui ont fait le choix de ne pas faire de choix, et de rester condamnés au produit, à des détournements de méthadone et à sa revente sur le marché noir, à la polyconsommation à base de méthadone mélangée à d'autres produits, etc.

Cette congruence entre les croyances scientifiques et les critères de l'action publique a donc produit quelques effets parmi les plus néfastes sur les politiques publiques menées en Europe à ce jour. Le point commun de ces actions repose sur l'idée de l'existence préalable d'un groupe différencié et hétérogène, oubliant, au passage, que les individus ainsi visés sont en grande part le produit de l'illégalité décidée de la consommation et de la vente des stupéfiants. C'est pourquoi se développent aujourd'hui en Europe, à l'appui de recherches qui ont su se libérer des prénotions que nous avons dites, à l'appui également de situations locales ponctuelles, des politiques de dépénalisation différenciée, de coopération inter-agences, de redécouverte de la multiplicité des situations personnelles. Aujourd'hui, la répression devient de plus en plus différenciée en Europe: c'est sur ce renouvellement possible des problématiques et des politiques publiques que nous aimerions insister désormais.

Renouvellements de problématique et politiques publiques

Les recherches se sont considérablement développées en Europe depuis une quinzaine d'années, à partir du constat de l'impuissance des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles ont permis la mise en oeuvre de politiques publiques locales ambitieuses, aboutissant à des résultats qui peuvent faire

école. Elles reposent en outre sur l'intégration de nouvelles approches scientifiques.

La redécouverte du local

Les initiatives publiques dans le domaine de la délinquance associée à la drogue se déploient de plus en plus à l'échelle locale, au point qu'il paraît aujourd'hui difficile de caractériser la situation de la lutte contre la délinquance associée en termes synthétiques à l'échelle d'un même pays. On note aujourd'hui un foisonnement de politiques locales, sans grande cohérence, même si les contacts entre les villes (à l'intérieur d'un même pays ou à un niveau trans-frontalier) n'en sont qu'à leurs premiers développements. Ce foisonnement est dû d'une part à la réappropriation des politiques publiques par ceux qui les mettent en oeuvre, d'autre part à la pénétration progressive de certains résultats de recherche dans les milieux décisionnels. Ce sont ces données que nous allons détailler à présent.

Les effets de l'inversion hiérarchique

Les secteurs policiers, pour nous fonder sur ce seul exemple, sont structurellement caractérisés par l'importance considérable des niveaux inférieurs de la hiérarchie. Plus que dans toute autre administration, ce sont les acteurs de fin de chaîne qui maîtrisent le processus de mise en oeuvre de la politique publique: c'est ce que l'on peut appeler le mécanisme de l'inversion hiérarchique.⁹ Ce mécanisme est décisif. Il permet un détournement des objectifs officiels dictés par les décideurs, et voit la police créer des espaces autonomes dans le secteur de la drogue et de la délinquance. Cette autonomie fait ensuite l'objet d'une reconstruction par les décideurs, qui tentent alors de redéfinir de nouveaux cadres d'action.¹⁰ Le détail de ce mécanisme de rationalisation de l'action est intéressant. Il montre comment s'organisent les décisions publiques en matière de délinquance associée et, par ailleurs, quels sont quelques uns des traits des politiques publiques locales en la matière.

La police a su mettre en oeuvre un savoir et un savoir-faire indépendants des impératifs législatifs. Les contradictions du métier policier en matière de contrôle de la drogue ne tiennent pas seulement à la restriction budgétaire.

⁹ Nous reprenons cette désignation des travaux du sociologue du travail Dominique Monjardet, qui repère les mécanismes par lesquels une décision investie de toute la puissance du sommet hiérarchique de l'organisation policière est réappropriée et détournée par les gardiens de la paix ou les inspecteurs, derniers maillons de la chaîne de commandement, qui ont seuls en charge l'application et, sauf cas exceptionnels, qui ont seul les moyens de contrôle sur son application (Monjardet 1996).

¹⁰ Ce phénomène est connu des sociologues du droit, qui décrivent les "boucles" qu'emprunte l'édification des normes, de leur édicition à la mise en oeuvre par les acteurs, qui en imposent la reformulation. Voir, sur la drogue et d'autres domaines, Lascoumes (1990).

taire à laquelle, comme toute administration, la police est soumise. Il faut noter également le conflit de méthodes et parfois d'objectifs qui est lié à la poursuite de la drogue d'un côté et de la délinquance de l'autre. Les policiers eux-mêmes reconnaissent poursuivre des chimères, en arguant du fait que la réduction de l'offre n'est pas possible (avec les moyens juridiques et budgétaires actuels) et que la réduction de la demande ne relève pas des missions de police. On est surpris en outre de constater chez les policiers de terrain leur faible adhésion à la croyance selon laquelle la drogue est mère de la délinquance: c'est ce que mettent par exemple en relief les entretiens menés avec les policiers spécialisés d'une ville française de cent mille habitants, en 1994 (Setbon 1995). Le "professionnel de la sécurité" met en avant l'incompatibilité entre un travail proactif fondé sur l'information, la relation approfondie avec les indicateurs, les opérations de filature de longue durée visant à détecter un trafic de petites quantités, mobile, diversifié, discret et un travail réactif fondé sur le flagrant délit, dans le cas de la petite et moyenne délinquance. Cette incompatibilité entre deux modes de travail est accrue du fait du chevauchement (voire la concurrence) des services chargés du contrôle de la drogue et ceux de la répression de la criminalité. De plus, les opérations spectaculaires, répondant aux impératifs politiques, surviennent et brisent le travail de longue haleine de contrôle des trafics:

"Des opérations "coups de poing", on n'en fait plus. Elles sont destinées à rassurer le public, pas à faire des affaires. Or, nous constatons que ces opérations nous privent de forces de police sur le trimestre qui suit... En plus, elles sont préjudiciables aux surveillances en cours" (inspecteur spécialisé sur les stupéfiants).

Dès lors, les policiers ont réapproprié les politiques publiques conformément à leurs attentes personnelles et à la structure des enjeux propres au secteur policier. Marie-Danielle Barré a montré par une déconstruction systématique des données des différents services de police de Paris comment les usagers de drogues douces faisaient l'objet d'un contrôle plus ou moins distant selon leur utilité propre. Cette utilité s'établit notamment selon leur capacité à offrir de l'information. Autrement dit, l'usage de cannabis n'est réprimé que marginalement par la police: les policiers ont compris comment convertir un travail qu'ils savent inefficace en rétributions.

Au niveau local, les policiers ont pu créer une situation de dépénalisation différenciée, tout-à-fait en marge de la loi. Celle-ci ne s'applique désormais qu'en fonction de sa pertinence au regard des critères strictement policiers d'évaluation et de rétribution. Se développent alors, dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou l'Irlande, des synthèses propres à rationaliser ces comportements (i.e. à les rendre contrôlables par la hiérarchie et les décideurs publics) et à les étendre sur un plan national. C'est ce que certains

auteurs valorisent en termes de "Low Level Drug Enforcement". Selon cette approche, les stratégies policières contemporaines doivent désormais être marquées par un impératif de réduction des risques associés à la drogue et par une politique de répression sélective. Sur le premier point, les chercheurs mettent en avant la nécessité de déployer le champ de l'intervention sur ce qui est à la portée des acteurs publics (la réduction des nuisances, par exemple), plutôt que tenter d'agir sur des cibles incertaines (réduction de l'offre, notamment). Sur le second point, ils appuient le pragmatisme de certains policiers de terrain et tentent de le rationaliser de sorte qu'il ne soit pas seulement la conversion d'une politique publique en somme d'actions discrétionnaires, mais qu'il soit la marque d'une pratique plus juste et plus efficace de répression. Tout le problème est que pour que des stratégies libérales de contrôle de la délinquance associée et des trafics soient mises en place, il faut d'abord qu'elles satisfassent un certain nombre de prérequis, parmi lesquels on trouve la satisfaction des intérêts des décideurs et des metteurs en oeuvre.

Vers une rationalisation des pratiques des intervenants ?

On peut observer dans quelques villes particulières le développement de formes spécifiques de contrôle et de répression. Certains lieux de consommation ouverts et contrôlés se sont créés, sur le modèle néerlandais ou sur celui de la ville de Zurich. Mais les conditions d'émergence de formes locales de traitement pragmatique de la délinquance associée restent très encadrées par un certain nombre de conditions, qui ne sont du reste jamais les mêmes. A Hambourg, une situation de scène ouverte de consommation a été favorisée par l'investissement local d'un maire en faveur de la dépénalisation (Alpheis 1996). A Francfort, la difficile maîtrise de la présence d'une nombreuse population de toxicomanes a là aussi favorisé la création de conditions ouvertes de consommation, autour de la gare (Cattacin et al. 1995). A Liverpool, la force locale des équipes médicales et sanitaires a permis de peser sur la police pour imposer la délivrance de méthadone sous contrôle, puis d'héroïne, avec une obligation pour la police de coopérer avec d'autres agences. Ce type de décision pragmatique est limité à quelques grandes villes, dont le modèle est sans doute Amsterdam. La politique de réduction des risques associés à la drogue y est conjuguée avec la mise en oeuvre d'une politique de contrat social avec l'usager. Les pouvoirs publics reconnaissent les droits individuels à mener une autre vie que celle de la majorité des gens et laissent ces personnes vivre leurs déviances, pourvu qu'elles n'enfreignent pas la loi, sans les harceler. Mais ils exigent de la part des usagers ainsi reconnus dans leur identité qu'ils ne troublent pas l'ordre et la tranquillité publique et laissent les non déviants vivre en paix.

Il faut souligner les excellents résultats en termes de santé publique et de réduction de la délinquance d'initiatives de ce type, par exemple dans la ville de Rotterdam, qui affiche de forts taux de réinsertion des usagers et des usagers-délinquants, ainsi qu'une réduction conjointe des marques d'incivilité, des désordres et du sentiment d'insécurité.¹¹ Mais il faut rappeler également combien ces politiques reposent, avant tout, sur la capacité qu'ont les metteurs en oeuvre à les convertir en trophées. Les diverses tentatives dans la ville de Copenhague sont significatives des jeux spécifiques qui se déroulent autour de la question de la drogue et de la toxicomanie, jeux qui voient les intérêts des uns et des autres dessiner une politique incertaine, parfois contradictoire, toujours fragile.¹² On sait en effet qu'à mesure que la distance s'estompe entre destinataires et prestataires des politiques publiques, la fragilité des processus est accrue par la propriété qu'a la représentation des intérêts d'être pluraliste, et de permettre aux différents groupes de pression (il faut ici songer aux différents groupes internes aux secteurs engagés, le corps des inspecteurs de police contre celui des commissaires, par exemple) d'agir à tous moments sur le cours de la décision (Schmitter 1994). De plus, aux échelons locaux, les formes de la transaction politique ne séparent plus aussi efficacement qu'au niveau national les biens privatifs et les biens d'intérêt général. Les risques de détournement et de captation des décisions publiques sont d'autant plus importants. C'est pourquoi il faut souligner la fragilité des processus à l'oeuvre et leur soumission aux vicissitudes des rapports de force politiques.

De la sociologie de l'acte à la mise en oeuvre de nouvelles politiques publiques

Les recherches européennes sur la délinquance associée sont aujourd'hui à la croisée des chemins. Les expériences nombreuses qui ont été menées à l'échelle locale permettent de diversifier les approches et de mettre au jour certaines caractéristiques fortes. Ces traits propres constituent selon nous le point de départ d'un renversement de perspective à la fois méthodologique et épistémologique sur la délinquance associée. Il s'agit désormais de prendre appui sur l'acteur en tant que tel, et non plus sur l'hypothèse de la préexistence d'un groupe différencié, afin qu'à partir d'une sociologie de

¹¹ Voir le détail du très ambitieux "Drug Related Crime Program", in Bieleman et al. (1994).

¹² Voir les actions policières centrées sur les deux quartiers spécifiques de Christiania et Vesterbro, in Jepsen (1996). L'auteur montre parfaitement comment la politique publique locale résulte d'un ajustement des demandes contradictoires des personnels de police, des groupes de soutien aux toxicomanes, et de la population des quartiers considérés. Il montre en outre les effets propres du passage de cette politique au niveau d'un enjeu politique national, qui permet de prendre mieux encore la mesure de la fragilité des processus en cours.

l'acte, les formes multiples de la délinquance associée soient l'objet de politiques publiques efficaces.

Tout le problème tient ici en la conciliation des connaissances éparses, liées à des situations locales auxquelles ces connaissances peuvent toujours être réduites. Construire une sociologie de l'acte déviant est une alternative probante face à l'irréductibilité locale et la multiplicité des formes de délinquance associées, de relation entre les usagers et les non usagers, les usagers délinquants et les autres, les usagers délinquants et les criminels, ou encore de la diversité des formes d'organisation sociale et territoriale des rapports économiques créés par l'argent de la drogue, etc. La description de l'acte repose sur la prise en compte de la rationalité de l'acteur. Cet élément impose de ne pas imputer à l'utilisateur ou au délinquant des comportements qui seraient dictés par on ne sait quelle compulsion. Il faut également se garder de considérer, à l'image des individus de la micro-économie, des *hominum oeconomicorum* dans un environnement de concurrence pure et parfaite.¹³ Le moyen de dépasser cet environnement conceptuel est tout d'abord le travail sur la rationalité de l'acteur.

Si nous prenons en considération le fait que la drogue pèse sur la rationalité des acteurs, mais à des degrés divers (qu'il convient d'évaluer, en distinguant au mieux, l'utilisateur occasionnel et l'utilisateur régulier), si nous considérons par ailleurs que les utilisateurs de drogues voient leurs capacités d'entendement limitées par la complexité de leur environnement, nous devons alors parler en termes de "rationalité limitée" (*bounded rationality*), au sens que Herbert Simon prête à ce terme (Simon 1957).

L'exemple de la police est significatif de ce que nous livre l'étude dynamique des situations. La rencontre du policier et de l'utilisateur est le lieu de stratégies diverses, qui ont pour effet de modifier la perception de soi par l'utilisateur même,¹⁴ de modifier également les pratiques des policiers à l'égard des utilisateurs et de déformer, enfin, les "données" trop souvent présentées en toute méconnaissance des mécanismes d'interaction qui ont présidé à leur établissement. Étudiées en termes relationnels et dynamiques, comme jeux d'adaptations stratégiques, les processus d'action livrent alors toute leur valeur

¹³ Il est significatif de ce point de vue de constater que la plupart des études émancipées des paradigmes de l'asservissement subissent la domination des paradigmes à l'oeuvre en micro-économie, qui considèrent les acteurs comme des agents investis d'une rationalité globale à la recherche de leur optimum de satisfaction.

¹⁴ On a vu comment le déroulement de jeux divers, dont les auteurs étaient les policiers tout autant que les utilisateurs, pouvaient conduire au détournement d'un certain nombre de dispositifs institutionnels pourtant extrêmement formels (Dorn 1994). A leur tour, ces détournements modifiaient la définition que les acteurs avaient d'eux-mêmes, puis les jeux qu'ils joueraient sur d'autres arènes. C'est le paradoxe de l'injonction thérapeutique, qui modifie les perceptions de soi des utilisateurs (à partir de l'arène judiciaire), et qui développent, alors, d'autres modes d'action (cette fois, sur l'arène de la délinquance, sur le "terrain").

explicative. Ils permettent dans le cas présent de prendre la mesure des effets d'étiquetage, en interrogeant l'individu sur la perception de lui-même qui s'est construite lors de l'interpellation, de la garde-à-vue, de l'interrogatoire.

Cette prise en compte de la rationalité des acteurs nous éloigne d'une analyse réifiante des éléments à prendre en compte. Partir de l'acteur et des processus stratégiques auxquels il se lie rend pertinente la notion d'environnement, entendue non plus comme donnée transcendante,¹⁵ mais comme ensemble d'opportunités, perçues différemment selon les acteurs, dont l'importance et la pertinence ne sont pas les mêmes selon les intervenants, dont la morphologie est modifiée au cours du temps par les interactions des différents individus. D'un point de vue théorique, on comprendrait alors ce qui constituent la criminalité et la délinquance comme champs différenciés:¹⁶ comment s'organisent les rapports de force dans l'un et l'autre champ, quels sont les personnages qui y occupent les positions dominantes, quels sont les capitaux que l'on peut y valoriser, etc. Par exemple, supposer qu'existe un "marché local de la drogue" revient à répondre à bien des questions avant même de les poser clairement. En effet, l'existence d'échanges ne suffit pas à démontrer la présence d'un marché qui suppose, au moins, la poursuite d'optimums de satisfaction communs et le respect de normes de régulation des échanges

Ce n'est qu'au prix d'un tel effort de mise en ordre qu'une action est possible. Comment en effet envisager l'impact d'une politique publique ou la mise en oeuvre de dispositifs d'évaluation sans d'abord mettre au jour les stratégies dans lesquelles ils se trouvent captifs, sans prévoir ensuite les modifications de position des acteurs et des institutions générées par l'application de telles ou telles mesures?

¹⁵ C'est cette dimension qui limite, bien entendu, ses facultés explicatives et lui donne le caractère magique que présentent des explications "de la dernière instance" telles que celle de la tolérance naturelle et éternelle des Pays-Bas à l'égard des déviants. Cette explication ne peut prendre son sens que si l'on replace la tolérance des Pays-Bas dans un contexte stratégique et que l'on permet, ainsi, de comprendre les jeux qui se jouent dans la mise en oeuvre d'une politique dite "tolérante". Ainsi, la mise en oeuvre du contrat social de l'usager ne prend son sens que lorsque l'on comprend comment elle s'accompagne, d'un autre côté, d'une répression accrue de ceux qui n'acceptent pas le contrat proposé. On voit alors comment s'arbitrent les jeux de la police et des associations médicales et sociales, pour ne prendre qu'un exemple.

¹⁶ On donnera au terme de champ le sens que lui donne Pierre Bourdieu, soit un "champ de forces", dont la morphologie est fonction à la fois des positions qu'occupent les acteurs, des rapports de forces qui s'établissent entre ces positions et les capitaux divers que représentent, selon les positions et les interactions, les objets qui s'échangent (symboliques et matériels). A leur tour, les distributions de capitaux replacent les acteurs et redéfinissent les positions (Bourdieu 1976).

Conclusion

Pour autant que cette présentation puisse se vouloir ensemble de vœux en faveur de nouvelles stratégies de recherche, nous voudrions insister pour conclure sur la nécessité d'instituer un nouveau partage entre les profanes de la question et les spécialistes qui organisent la prise de décision. On a vu comment l'adaptation par les exécutants des politiques publiques avait pu conduire, ponctuellement, à diverses réévaluations des conceptions à l'oeuvre sur la relation drogue/délinquance. Certaines recherches ont d'ailleurs pu se montrer extrêmement efficaces même lorsqu'elles n'ont eu pour sources que les intervenants sur le terrain et les acteurs périphériques. Cette prise en compte pourra aider à militer en faveur de l'idée que n'existe pas de différenciation de la délinquance, que les usagers délinquants ont le plus souvent été délinquants avant de devenir usagers, que les modes d'inscription dans la vie sociale restent aussi complexes que ceux d'autres acteurs. Les multi-positionnements, la construction de l'usage dans le temps, la rationalisation des pratiques à l'égard de la drogue contribuent à rendre floues des frontières que l'on croyait étanches. C'est cette prise en compte qui peut permettre l'élaboration de nouvelles politiques de la délinquance associée à la drogue, au-delà d'imputations de causalité qui constituent la matrice d'actions publiques inefficaces. Ce n'est qu'au prix d'un réexamen rigoureux que des pratiques telles que le contrat conclu avec l'utilisateur et la politique de réduction des risques seraient de moins en moins soumis aux vicissitudes extérieures aux acteurs concernés et pourraient former le socle d'une nouvelle rationalité de l'action publique.

Références Bibliographiques

- ALPHEIS, Hannes (1996). "Hamburg. Handling an Open Drug Scene", in Nicholas DORN, Jørgen JEPSEN and Ernesto SAVONA (eds.). *European Drug Policies and Enforcement*. London: McMillan, pp. 55-73.
- ARLACCHI, P. e R. LEWIS (1990). *Imprenditorialità illecita et droga. Il mercato dell'eroina a Verona*. Bologne: Il Mulino.
- BARATTA, Alessandro (1990). "Une politique rationnelle des drogues? Dimensions sociologiques du prohibitionnisme actuel", *Déviance et société* XIV(2): 57-78.
- BARRE, Marie-Danielle et al. (1994). *Toxicomanie et délinquance. Du bon usage de l'utilisateur de produits illicites*. Paris: Centre d'études en sociologie du droit et des institutions pénales
- BENNETT, Trevor (1986), "A Decision-Making Approach to Opioid Addiction", in D. Cornish and R. Clarke (eds.). *The Reasoning Criminal. Rational Choice Perspectives on Offending*. NY: Springer-Verlag.
- BENNETT, Trevor (dir.) (1991). *Drug Misuse in Local Communities. Perspectives across Europe*. London: Police Foundation.

- BIELEMAN, Bert and Jolt BOSMA (1994). "The Drug-Related Crime Project in the City of Rotterdam", in E. LEUW and I. HAEN-MARSHALL (eds.), *Between Prohibition and Legalization. The Dutch Experiment in Drug Policy*. Amsterdam: Kluger, pp. 183-201.
- BIGO, Didier (1996). *Polices en réseaux. L'expérience européenne*. Paris: Presses de la FNSP.
- BOURDIEU, Pierre (1976). "Le champ scientifique", *Actes de la recherche en sciences sociales* II(2-3): 88-104.
- BROCHU, Serge (1995). *Drogue et criminalité. Une relation complexe*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- CASTEL, Robert (1994). "Les sorties de la toxicomanie", in Patrick MIGNON et Albert OGIEN (éd.). *La demande sociale de drogues*. Paris: La Documentation française, pp. 23-30.
- CATTACIN, Sandro, LUCAS, Barbara et Sandra VETTER (1995). *Modèles de politique en matière de drogue*. Paris: L'Harmattan. Collection "Logiques politiques".
- DORN, Nicholas (1994). "Three Faces of Police Referral. Welfare, Justice and Business Perspectives on Multi-agency Work with Drug Arrestees", *Policing and Society* 4: 201-212.
- DORN, Nicholas, MURIJ, Karim and Nigel SOUTH (1992). *Traffickers*. London: Routledge.
- FAGAN, John (1990). "Intoxication and Agression", in J. WILSON and M., TONRY (eds.). *Drugs and Crime*. Chicago: University of Chicago Press, pp. 241-320.
- FELDMAN, H. (1968). "Ideological Supports to Becoming and Remaining a Heroïn Addict", *Journal of Health and Social Behaviour* IX(2): 131-139.
- GAXIE, Daniel (dir.) (1987). *Le social transfiguré*. Amiens: Cahiers du CURAPP/PUF .
- GRAPENDAAL, Michaël (1992). "Cutting their Coat According to Their Clothes. Economic Behavior of Amsterdam Opiate Users", *The International Journal of the Addictions* 27: 487-501
- GRAPENDAAL, Michaël, LEUW, E. and Hans NELEN (1992). "Drugs and Crime in an Accomodating Social Context. The Situation in Amsterdam", *Contemporary Drug Problems*: 303-326.
- JEPSEN, Jørgen (1996). "Copenhagen. A War on Socially Marginal People", in Nicholas DORN, Jørgen JEPSEN and Ernesto SAVONA (eds.). *European Drug Policies and Enforcement*. London: McMillan, pp. 9-32.
- KOPP, Pierre (1994). "L'efficacité des politiques de contrôle des drogues illégales", *Futuribles* 185(mars): 83-99.
- KREUZER, Arthur, RÖMER-KLEES, Ruth und Hans SCHNEIDER (1991). *Beschaffungskriminalität Drogenabhängiger*. Wiesbaden: Bundeskriminalamt.
- MENY, Yves et Jean-Claude THOENIG (1989). *Politiques publiques*. Paris: PUF.
- LASCOUMES, Pierre, (1990). "Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques", *L'Année sociologique* 40: 47-71.
- MONJARDET, Dominique (1996). *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*. Paris: La Découverte. Collection "Textes à l'appui".
- NELEN, Hans (1991). "Drug Misuse in Local Communities. Amsterdam", in T. BENNETT (ed.). *Drug Misuse in Local Communities. Perspectives across Europe*. London: Police Foundation, pp. 81-86
- PARKER, Howard, BAKS, Keith and Russell NEWCOMBE (1988). *Living with Heroïn: The Impact of a Drugs Epidemic on an English Community*. Milton Keynes: Open University Press.
- REUTER, Peter (1990). *Money from Crime. A Study of the Economics of Drug Dealing in Washington D.C.* Santa Monica (Ca.): Rand Corporation.

- MENY, Yves, MÜLLER, Pierre et Jean-Louis QUERMONNE (1994). *Politiques publiques en Europe*. Paris: L'Harmattan.
- SETBON, Michel (1995). "Drogue, facteur de délinquance? D'une image à son usage", *Revue française de science politique* 45(5): 747-774.
- SIMON, Herbert (1957). *Administrative Behavior. A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organization*. New-York: Mc Millan.
- SCHMITTER, Philip (1994). "Quelques alternatives pour le futur système politique européen et leurs implications pour les politiques publiques", in Yves MENY, Pierre MÜLLER et Jean-Louis QUERMONNE (éd.). *Politiques publiques en Europe*. Paris: L'Harmattan, pp. 27-47.
- SKOLNICK, Jerome (1966). *Justice Without Trial*. New-York: John Wiley.
- WAGSTAFF, Adam and Alan MAYNARD (1990). "The Economics of Drug Addiction", in Virginia BERRIDGE (ed.) (1990). *Drugs Research and Policy in Britain*. Aldershot: Avebury, pp. 195-218.
-

Politische Umsetzungen eines wissenschaftlichen Credo: Für eine Neugestaltung des Umgangs mit der Drogenkriminalität

Das Scheitern der Politik gegen die Drogenkriminalität ist in erster Linie das Ergebnis einer unangemessenen Auffassung des Problems. Die Forschung im Bereich der Kriminologie hat eine ganze Reihe methodologischer Schwächen erzeugt. Schlussendlich hat sich eine Auffassungsweise durchgesetzt, welche die Drogenkriminalität und die entsprechende Politik auf unangemessene Weise beleuchtet. Die politischen Vorstellungen sind im Laufe der Zeit von einer Art blinden Glaubens in die wissenschaftliche Erkenntnis geprägt worden. Deshalb scheint es heute schwierig, neue politische Strategien zu entwickeln. Die Autoren zeigen in diesem Beitrag, welche Schwierigkeiten die Umsetzung dieses Wissenschaftsglaubens in politische Handlungen mit sich bringt. Anschliessen untersuchen sie mögliche Alternativen. Diese basieren in erster Linie auf einer Neugestaltung des Problemfeldes, im Sinne einer Soziologie des kriminellen Handelns, und einem Verständnis der spezifischen Rationalität des Täters. Mögliche praktische Umsetzungen könnten die Form von Strategien eines differenzierten Strafabbaus, einer Minimalisierung möglicher Risiken und einer Diversifizierung der Politik auf lokaler Ebene annehmen.

The Political Influence of Scientific Beliefs: Towards Alternative Models to Cope with Drug-Related Crimes

Failure to cope with drug-related crimes stems primarily from the use of inappropriate paradigms. In addition, research in the field of criminology has been harmed by several methodological flaws and by the development of an axiomatic approach that can hardly account for relevant issues and actors. Despite these weaknesses, research has yielded widespread scientific beliefs that currently restrict public action. To illustrate this phenomenon, the authors discuss the shortcomings of various European policies. Then they turn to possible alternative choices. They argue that new courses of action should proceed from a microsociological viewpoint and focus on actors' rationality. New policies should emphasize differentiated decriminalization, harm reduction and implementation at local levels.

Fabien JOBARD, Docteur en science politique, assistant, Faculté de droit, Université de Rouen; E-mail: fabjob@wanadoo.fr.

Olivier FILLIEULE, Docteur en science politique, CNRS-CRESAL et Institut d'Etudes Politiques, Paris; E-mail: Olivier.Fillieule@wanadoo.fr.

Paper submitted 3 January 97; accepted for publication 16 June 97.